

## DÉLIBÉRATION N°DL20220031 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/03/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA (à partir de 18h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h31) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Axel DUGUA a donné procuration à M Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h50)

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M Jean MINNAERT (jusqu'à 20h31)

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Béatrice COFFY.

**AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE - SUBVENTION À L'ASSOCIATION POMPIERS HUMANITAIRES FRANÇAIS**

**M. Hervé REYNAUD** expose ce qui suit :

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, des combats ont eu lieu ces dernières semaines plaçant de fait les populations civiles dans une situation d'urgence humanitaire.

La communauté internationale et de nombreuses organisations humanitaires se sont mobilisées et des appels aux dons en faveur de la population ukrainienne sont lancés et commencent à se mettre en place notamment dans les collectivités territoriales.

Face à une situation dramatique pour la population, et comme cela est permis aux collectivités dans le cadre de leur action extérieure (article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), la ville de Saint-Chamond a décidé de soutenir l'action internationale à caractère humanitaire qui se met en place sur ce territoire.

**Pompiers humanitaires français (PHF)** est une organisation de solidarité internationale, créée en 2005 et basée à Saint-Étienne dans la Loire. Elle est spécialisée dans les missions de protection civile à l'étranger notamment :

- *des missions d'urgence pour venir en aide aux populations victimes de catastrophes naturelles,*
- *des programmes permanents dans le cadre d'un soutien aux systèmes de protection civile.*
- *des missions de renfort temporaire: initiées par le Ministère des Affaires Étrangères, elles permettent aux sapeurs-pompiers français d'aller former leurs homologues dans différents pays ayant des accords avec la France et souhaitant structurer leur protection civile.*
- *des séminaires de protection civile rassemblant différents acteurs pour des échanges, des formations en termes d'adaptation aux changements, en termes de gestion de crises, de commandements.*

Compte tenu de l'urgence et du savoir-faire de l'organisation Pompiers humanitaires français, il est proposé de lui apporter une aide financière exceptionnelle de 10 000 € afin que la population ukrainienne puisse bénéficier d'une aide humanitaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le versement d'une subvention de dix mille euros (10 000 €) à l'organisation Pompiers humanitaires français (PHF),
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745-1.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 042-214202079-20220321-DL20220031-DE

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 22/03/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD